



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 100855

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les problèmes de démographie médicale touchant les chirurgiens-dentistes qui, de 40 000 thérapeutes en exercice aujourd'hui, passeront en 2030, si le *numerus clausus* n'est pas relevé, à 27 000. Alors qu'actuellement, l'accès aux soins dentaires devient de plus en plus difficile en milieu rural, faute de praticiens suffisants, cette perspective de diminution du nombre de chirurgiens-dentistes dans les quinze ans à venir est particulièrement inquiétante. Bien que le conseil de l'ordre de cette profession médicale propose du tutorat pour de jeunes diplômés, pouvant exercer en qualité de collaborateur chez des chirurgiens-dentistes installés en zone où la démographie médicale est faible, il lui semble que cette solution est loin d'être suffisante. Par ailleurs, il s'inquiète de la possible création d'écoles privées dentaires, en parallèle des formations existantes en faculté de médecine, afin de former plus de praticiens. Il y voit ici la mise en oeuvre d'une formation à deux vitesses, concurrentes, entraînant des risques d'affaiblissement de l'enseignement supérieur public et discriminante pour les étudiants qui ne pourront accéder financièrement à des cours privés. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre prochainement pour que l'accès à la formation de chirurgiens-dentistes soit développé et favorisé, dans le cadre de l'enseignement public, afin que l'accès aux soins dentaires reste accessible à tous, sur l'ensemble du territoire national et ne devienne pas le privilège des grandes zones urbaines.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100855

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1709

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)